

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mardi 17 décembre 2024**

<b><u>Présents :</u></b>	M. Georges ARHURO ; Mme Annick BOUFFINIER ; M. Michel CADOT ; M. Jean-Marie CHAMPEAU ; Mme Valérie CHESNOY ; Mme Brigitte COZZO ; Mme Yannick DUBLINEAU ; Mme Cindy GUILBERT ; M. Frédéric JORAND ; M. Yann LE NAOUR ; Mme Odile MOULIN et M. Joël SIOU.
<b><u>Pouvoirs :</u></b>	M. Cyrille CHEVRILLON à M. Michel CADOT ; Mme Isabelle RÉMY à Mme Annick BOUFFINIER.
<b><u>Absents excusés :</u></b>	M. Guillaume GRAFFIN ; Mme Sophie HOTOMME ; M. Michaël MOULIN.
<b><u>Absent :</u></b>	M. Bertrand HAMEL
<b><u>Membres :</u></b>	En exercice : 18                      Présents : 12                      Votants : 14
<b><u>Date convocation :</u></b>	13 décembre 2024
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	M. Jean-Marie CHAMPEAU
<b><u>Ajout à l'ordre du jour :</u></b>	SIE-ELY – Entretien éclairage public

**ORDRE DU JOUR**

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE 2024.....	2
2. REVALORISATION TARIF CANTINE .....	2
3. SGC – CHARTE DE RECOUVREMENT.....	2
4. RÉFORME REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	2
5. PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT .....	3
6. PROJET D'INVESTISSEMENT 2025.....	3
7. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ET DE LA CANTINE .....	3
8. SIE-ELY – ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC.....	4
9. RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE – JARDIN DU SOUVENIR .....	4
10. CCPH – REPRÉSENTANT VÉLO .....	4
11. SILY – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 .....	4
12. SUBVENTIONS DIVERSES.....	5
13. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES.....	5

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024

Le compte rendu du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2024, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

**Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.**

## 2. REVALORISATION TARIF CANTINE

Suite à la signature de la nouvelle convention, CONVIVIO, notre prestataire de repas de cantine, a appliqué une augmentation de 3,9% (+0,11€) sur le prix du repas à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Il est proposé d'appliquer le pourcentage d'augmentation, 3,9%, sur le tarif du repas de cantine. Il passerait ainsi de 4,15€ à 4,31 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPLIQUE le nouveau tarif du repas de cantine, 4,31€, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

## 3. SGC – CHARTE DE RECOUVREMENT

La charte de recouvrement proposée par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) (copie envoyée aux Conseillers municipaux) définit une politique concertée de recouvrement entre la commune de Goussainville et le SGC de Dreux agglomération. Elle est composée de 4 axes :

- Renforcer le partage d'informations entre ordonnateur et comptable
- Optimiser le recouvrement amiable des produits locaux
- Accélérer et améliorer les actions en recouvrement
- Fluidifier la gestion des admissions non-valeur et des créances éteintes

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE les conditions de la charte partenariale pour la définition d'une politique concertée de recouvrement entre la commune de Goussainville et le SGC de Dreux agglomération ;**

**AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.**

## 4. RÉFORME REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La réforme des redevances des agences de l'eau instaurée par la loi des finances du 29/12/2023 et le décret n°2024-787 du 09/07/2024 modifient les redevances d'assainissement en supprimant la redevance « modernisation des réseaux de collecte » et en créant la nouvelle redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif ». Comme auparavant avec la redevance « modernisation des réseaux de collecte qui s'élevait à 0.185 €/m<sup>3</sup>, la redevance d'assainissement subira un supplément de prix au m<sup>3</sup> d'eau assainie appelé contre-valeur. Cette contre-valeur sera perçue auprès de abonnées domestiques et reversée à l'Agence de l'eau l'année suivante. Son montant est déterminé, pour une année donnée, en multipliant le taux voté annuellement par l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) par le coefficient de modulation :

	2025	2026	2027	2028	2029	2023
Taux votés par l'AESN en € par m <sup>3</sup>	0.089	0.356	0.356	0.356	0.356	0.356
Coefficient modulation	0.3	?	?	?	?	?
TOTAL en € par m <sup>3</sup>	0.0267	?	?	?	?	?

Le coefficient de modulation sur le montant de la redevance due au titre de l'année 2025 a été figée par l'AESN, elle sera forfaitaire et optimale pour l'ensemble des collectivités (0.3). Ainsi, la contre-valeur s'élève à 0,0267 € par m<sup>3</sup> pour 2025 (contre 0,185 € par m<sup>3</sup> en 2024).

Ensuite, à compter de 2026, les coefficients de modulation seront calculés chaque année à partir des données techniques de la station d'épuration de Goussainville (visitée et contrôlée au cours de l'année).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 voix contre (M. Jean-Marie CHAMPEAU),

APPLIQUE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la tarification suivante :

- Contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectifs : 0,0267 € HT/m<sup>3</sup> ;

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## 5. PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Montant dépenses investissement inscrites au BP24 (hors chap. 16 – emprunt)	637 133,69 €
Proposition : 25%	159 283,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'autorisation de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2025, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget primitif 2025.

## 6. PROJET D'INVESTISSEMENT 2025

Sachant que les gros travaux de rénovation énergétique de l'école et de la cantine débuteront en janvier 2025, M. le Maire ne propose qu'un nouveau projet à budget conséquent :

- Voirie rue de la Roche, Champagne

Afin d'éviter les flaques, il est prévu l'assainissement pluvial ainsi que la réfection de chaussée et la pose de bordures. Eure-et-Loir Ingénierie a chiffré les travaux pour un montant total de 64 254,00 € HT (77 104,80 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet pour l'année 2025 :

Investissement	Subvention
Voirie rue de la Roche, Champagne	FDI

DONNE toute latitude au Maire pour constituer la demande de subventions auprès du département (FDI).

## 7. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ET DE LA CANTINE

- L'appel d'offres a été lancé du 26 septembre jusqu'au 17 octobre 2024.
- Après analyse des offres par l'architecte la Commission d'Appel d'offres a attribué les lots :

LOT	N° 1 : Maçonnerie, plâtrerie, faux plafond, menuiserie bois, peinture	N° 2 : Menuiseries extérieures, fermetures	N° 3 : Isolation thermique par l'extérieur	N° 4 : Courant fort, sécurité incendie, alarme, ventilation
Entreprise	SANIER (Dreux)	SANIER (Dreux)	ISOBAT (Dreux)	ELEC 3D (Bazainville)
Montant (€)	286 683,80	152 015,95	67 650,00	93 056,30

- Les ordres de service ont été signés le 06 décembre 2024.
- Les travaux débuteront le 06 janvier 2025. Jusqu'à la fin des travaux (fin juillet 2025), la salle des fêtes est aménagée en cantine pour les enfants de l'école. Elle ne sera donc pas utilisable ni louable avant septembre 2025.

## 8. SIE-ELY – ENTRETIEN ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SIE-ELY propose le nouveau marché d'entretien de l'éclairage public qui a été attribué au groupement SICAE-ELY et qui débutera le 01/01/2025 :

- Facturations d'entretien d'éclairage public selon un barème ;
- Participation annuelle aux frais de fonctionnement : 285 € HT pour les communes entre 501 et 1500 habitants (contre 225 € HT en 2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public jointe à la présente délibération ;

**AUTORISE M. le Maire** à signer ladite convention avec le SIE-ELY.

## 9. RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE – JARDIN DU SOUVENIR

Afin d'harmoniser le règlement entre les articles *Columbarium* et *Jardin du Souvenir*, il est proposé de remplacer l'article 63 : le jardin du Souvenir : « L'identité des défunts sera inscrite, aux frais de la commune, sur un équipement affecté à cet effet. » par « Dans un souci d'harmonie, l'Autorité municipale autorise, sur le panneau prévu à cet effet, l'apposition d'un parchemin en bronze de 6 cm x 9 cm, gravé au nom, prénom, date de naissance et date de décès du défunt, à la charge du demandeur. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le règlement des cimetières de Goussainville, annexé à la délibération.

## 10. CCPH – REPRÉSENTANT VÉLO

La CC du Pays Houdanais s'investit pour promouvoir les mobilités douces et les événements en faveur du vélo sur le territoire. Un référent par commune doit être désigné.

M. Jean-Marie CHAMPEAU propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉSIGNE M. Jean-Marie CHAMPEAU** comme référent vélo de la commune de Goussainville pour la CC du pays Houdanais.

## 11. SILY – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Le bureau du SILY (Syndicat Intercommunal du Lycée La Queue-lez-Yvelines) est constitué d'un Président (M. Laurent LOUESDON), de 2 Vice-Présidents (M. Raphaël NIVOIT et M. Philippe EL FADL) et de 7 assesseurs.

Le comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre.

Le SILY est composé de 57 communes du Montfortois et du Houdanais.

14 délibérations ont été prises en 2023.

### Résultats du compte administratif de l'année 2023

	Dépenses	Recettes	Résultats 2023 (excédent)
Fonctionnement 2023	286 751.88	356 684.95	69 933.07
Investissement 2023	3 669.70	369 232.59	365 562.89
Résultat global 2023	290 421.58	725 917.54	435 495.96

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du SILY, pour l'exercice 2023.

## 12. SUBVENTIONS DIVERSES

- Pompiers humanitaires du Groupe Secours Catastrophe Français (GSCF)
- AFMTÉLÉTHON
- Prévention routière 28

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
DÉCIDE de ne pas apporter de subventions à ces organismes.

- Collège Houdan – Projet EDSICA, voyage au Sénégal

Le professeur en charge de la classe EDSICA (Education au Développement, à la Solidarité Internationale et à la Culture Africaine) demande un soutien financier pour effectuer le voyage solidaire au Sénégal de sa classe de 3ème, auquel 4 élèves goussainvillois participent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,  
DÉCIDE d'apporter une contribution à hauteur de 30 € par élève goussainvillois.

## 13. INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire :

- Budget Assainissement : Virement de crédit (1000€) au compte 673 – titres annulés sur exercices antérieurs, suite à l'annulation d'un permis de construire.
- Arrêté n°2023-04 autorisant la SAUR et ses sous-traitants ou filiales à occuper le domaine public routier communal pour réaliser des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (interventions d'urgence, de maintenance...).
- Les enfants de l'école ont été gâtés pour Noël : ils participeront à un atelier scientifique animé par Les Savants Fous (Dreux) le vendredi 20 décembre, des jouets et matériels de loisirs créatifs ont été achetés pour la garderie et un babyfoot extérieur viendra occuper la cour de l'école.
- La réfection du trottoir rue de Paris est terminée. Il semble que des voitures, empêchées par les bornes anti-stationnement, se garent maintenant sur le trottoir d'en face, qui devra probablement également être équipé de bornes au vu de l'incivilité de certains automobilistes.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux rue du Moulin à la Forêt sont terminés. Orange et la fibre doivent encore intervenir avant la dépose des poteaux (délai inconnu).
- M. Frédéric JORAND mentionne le manque d'informations sur les actions de la CCPH, notamment sur le projet cyclable sur le territoire. M. le Maire rappelle que ces informations sont consultables sur le site et l'application de la CCPH et que chaque année un rapport détaillé des activités de la CCPH est publié et que la mairie ne manquera pas d'en assurer la communication.
- M. Georges ARHURO demande si, comme l'année dernière, un ramassage des sapins de Noël sera effectué. Il est précisé que les sapins devront être déposés à un endroit, communiqué à la population, avant d'être pris en charge par le service technique.

**L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 21h25.**

Le Maire

Michel CADOT

